

TARIFS 2021-2022

1°) Au moment de l'inscription, les familles doivent verser :

- ✓ un acompte sur la scolarité de 400 €

2°) Une réduction sur la redevance scolaire est accordée :

- Pour le 2^{ème} enfant inscrit dans l'établissement (10%),
- A partir du 3^{ème} enfant inscrit dans l'établissement (20%)

	Collège	2nde	1ère	Terminale
Contribution scolaire	1568	1850	1885	1949
Frais Divers :				
- APPEL (1)	27	27	27	27
- MISE A DISPOSITION IPAD (2)		240	240	240
TOTAL:(hors coût suppl. pour les arts)	1595	2117	2152	2216

(1) : APEL (Association des Parents d'élèves) : Une seule cotisation par famille. En cas de paiement de la cotisation dans un autre établissement ou de refus d'adhérer à l'APEL, un courrier doit être envoyé à la comptabilité avant le 25 septembre.

(2) : Forfait de mise à disposition d'un IPAD, comprenant la tablette, un chargeur avec son câble, une housse de protection et l'assurance. En cas de casse, une franchise de 132€ sera facturée. En cas de vol avec violence et en présence d'un dépôt de plainte, l'assurance prendra en charge le remplacement. En cas de perte, le remplacement incombera à la famille.

Pour **les Arts** (option ou spécialité), prévoir au titre de l'année (facturée en même temps que la contribution scolaire), le coût supplémentaire suivant :

Art plastique: <u>Option facultative</u> (matériel commun spécifique...)		15	15	15
Art plastique: <u>Spécialité</u> (matériel commun spécifique...)		-	20	20
Art dramatiques: <u>Option facultative</u> (sorties théâtre)		35	60	60
Art dramatiques: Spécialité (sorties théâtre)		-	120	120
Arts cinématographique : « Les Lycéens au cinéma »		8	8	8

Vous avez la possibilité de verser une contribution exceptionnelle solidaire annuelle de :

0€ 25 € 50€ 100€ €

Celle-ci permettra de consolider nos outils pédagogiques auprès d'élèves en difficultés d'apprentissage.

Toute avance d'inscription versée reste acquise à l'établissement sauf dans les cas suivants :

- Le passage dans la classe demandée n'a pas été accordé.
- En cas de force majeure (déménagement, changement important dans la vie de la famille).

Remarques :

- **Départ de l'Établissement en cours d'année**, celui-ci sera facturé prorata temporis, mais seulement dans les deux cas suivants :
 - Déménagement hors Ile-De-France
 - Hospitalisation de l'élève pour une durée \geq à 2 mois
- **Voir règlement financier consultable sur le Site de l'établissement**

**CHOISISSEZ LA TRANQUILLITE EN OPTANT POUR LE
PRELEVEMENT MENSUEL**

FICHE de RESTAURATION INDICATIVE 2021-2022

Les prix sont à titre **indicatif**, et les possibles choix de la demi-pension seront les suivants :

- 3 jours (uniquement pour les lycéens) : soit 20,70 € pour 3 repas hebdomadaire
- 4 jours : soit 27,60€ pour 4 repas hebdomadaire
- 5 jours : soit 34,50€ pour 5 repas hebdomadaire
- ou repas non prévu : soit 7,90€ le repas

Pour le collège, le choix et l'engagement de la demi-pension seront souscrit pour **l'année scolaire**.

Pour le lycée, la possibilité de changer le nombre de jours, pourra se faire aux dates indiquées sur la fiche de rentrée.

Les élèves ont la possibilité de prendre un petit-déjeuner de 10h05 à 10h25 (1,60€), celui-ci se compose d'une boisson 20 cl (jus de fruits ou lait), d'une viennoiserie **ou** d'un morceau de pain avec une barre de chocolat **ou** un fruit. Le règlement se fera en créditant la carte scolaire de l'enfant. (Modalités à la rentrée).

La fiche de restauration définitive vous sera proposée dès la première semaine de la rentrée, vous pourrez ainsi faire vos choix.